

# Corpeau Le Mag

Bulletin Communal SEPTEMBRE 2025



## LE MOT DU MAIRE



**Madame le Maire,  
Sandrine ARRAULT**

### *Mairie et Agence Postale*

✉ mairie@corpeau.fr

☎ 03.80.21.90.15

Lundi de 13 h 30 à 18 h  
mercredi de 8 h 30 à 11 h 30  
et de 13 h 30 à 18 h  
vendredi de 13 h 30 à 18 h

### *Ecole Primaire La Perrière*

✉ ec-el-corpeau-21@ac-dijon.fr

☎ 03.80.26.02.45

### *Garderie*

☎ 03.80.80.08.44

### *Médiathèque Jean Gailliot*

✉ contact@bibliothequecorpeau.fr

☎ 03.80.21.39.73

Lundi de 14 h à 18 h  
mardi de 16 h 30 à 18 h  
Mercredi de 9 h 30 à 12 h  
et de 16 h à 18 h  
vendredi de 14 h à 18 h  
Samedi de 9 h 30 à 12 h

Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez passé un bel été et de bonnes vacances. L'heure de la rentrée à sonné.

Je tiens à féliciter tous les lauréats d'examen et leur souhaite pleine réussite dans la poursuite de leurs études.

A 6 mois des élections municipales, je me dois de vous informer que j'ai pris la décision depuis décembre 2024 de ne pas me représenter. Afin de ne pas troubler le fonctionnement général de la commune et mener à bien les dossiers communaux, j'ai continué à travailler dans l'intérêt général sans rien laisser paraître. Aujourd'hui, il est tant pour moi de vous faire part de ma décision.

Diverses raisons m'ont poussé à ne pas briguer un nouveau mandat :

- le mille-feuilles administratif et la réglementation n'ont cessé de se complexifier devenant ainsi très chronophage,
- le budget difficile à boucler avec des charges de plus en plus importantes,
- les exigences de l'Etat où le Maire est systématiquement en première ligne, responsable de tout sans moyens supplémentaires,
- les revendications et remarques individuelles, attitudes inappropriées, jugements non fondés souvent mésinterprétés, les incivilités.

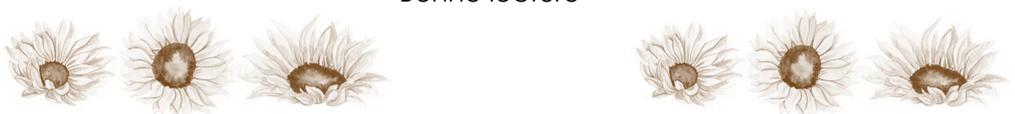
Elue depuis 2001, j'ai occupé 2 mandats d'adjoints de 2001 à 2014, puis 2 mandats de maire de 2014 à aujourd'hui.

En mars 2026, je vais tourner la page et je garderai en mémoire les moments agréables, les belles rencontres pour laisser de côté, le négatif.

Bien entendu, je poursuivrai ma mission pour laquelle vous m'avez fait confiance depuis toutes ces années et ce jusqu'au soir du 2<sup>ème</sup> tour.

Dès à présent, je vous remercie.

Bonne lecture





Des travaux au groupe scolaire ont eu lieu début juillet. Le remplacement du linteau donnant du couloir dans le périscolaire a été repris dans sa totalité.

Les travaux sur le préau sont terminés et les enfants vont pouvoir à nouveau en profiter.



Linteau à l'école



Réfection du préau



Le remplacement des fenêtres (phase 2) et l'installation de volets roulants solaires ont été réalisés. Toutes les huisseries de l'école élémentaire ont été remplacées.

La commune remercie le département de la Côte d'Or pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la réhabilitation de l'école.

Du 8 Septembre au 24 Octobre 2025, l'entreprise SCUB interviendra pour le compte de GRDF : Route de Beaune, rue Jean Moulin, Impasse du Meix Pillé et rue de Braux (vers le transformateur)

Comme évoqué dans l'édition de juillet, les conditions de stationnement et circulation durant cette période seront impactées.



**Votre contact GRDF pendant les travaux**

**Madame PEIGNOT**

**07.88.41.25.30**



Comptant sur votre compréhension.

13 & 14  
JUILLET

Comme chaque année, la Municipalité a proposé aux habitants un très beau feu d'artifices, le 13 Juillet dernier sur le site du Préjeannot. Une centaine de personnes s'étaient déplacées pour apprécier le balai de couleurs.



Lors de la cérémonie du 14 Juillet, Madame le Maire a rappelé le sens de notre fête nationale et a rendu hommage à tous les soldats qui défendent la liberté et la démocratie partout dans le monde. Elle n'a pas manqué de saluer les militaires, pompiers et gendarmes qui remplissent leurs missions, chaque jour avec toujours plus de contraintes et d'embûches au péril de leur vie.



120 militaires de la Base Pétrolière Inter-Armées (B.P.I.A) de Chalon-sur-Saône ont défilé sur les Champs-Élysées le 14 Juillet 2025. Parmi eux, deux militaires résidants à Corpeau y ont participé. Moment d'émotions et de fierté pour les Lieutenants SAUCOURT ET NULLANS et leurs familles.

M et Mme SIBOLDI, Mme PEGON,  
Mme ROBAIRE, Mme BAUDRAND, M. et Mme MATRAT (excusés)



Chaque année, lors des festivités du 14 Juillet, la Municipalité remet les Prix Maisons Fleuries. Les lauréats 2025 ont reçu, 1 diplôme, 1 bouteille de Crémant issue de la vigne communale et 1 bon d'achats de 50 €.

PRIX MAISONS  
FLEURIES 2025





En 2017, l'Europe a libéralisé les droits de plantation en appellation Vin de France.

En 2018, Monsieur HEITZ, viticulteur à Chassagne-Montrachet propose à la commune d'exploiter une parcelle communale, en plantant de la vigne avec un cépage inhabituel dans notre région : *LE SAUVIGNON BLANC*.

Toutes les formalités étant remplies, la plantation a eu lieu sous l'œil intrigué des habitants et viticulteurs. Les professionnels n'ont pas vu d'un bon œil la plantation de ce cépage et ont même envisagé de l'interdire.

C'est pour cela que Monsieur HEITZ l'a baptisé : *Parcelle Interdite*

Le vin a été dégusté lors de l'apéritif offert par la Municipalité à l'issue de la cérémonie du 14 Juillet.



Nous souhaitons la bienvenue à Madame Nathanaëlle CHAPUIS, nouvelle directrice du groupe scolaire « La Perrière ».

Les effectifs pour l'année scolaire 2025 / 2026 sont les suivants :

- 1 classe de maternelle : 18 élèves
- 1 classe de CP / CE1 : 26 élèves
- 1 classe de CE2 / CM1 / CM2 : 28 élèves

Les effectifs restent stables pour cette année mais il demeure une inquiétude pour la rentrée 2026 / 2027. Les décisions de fermetures ou réouvertures appartiennent uniquement à l'Education Nationale.

La baisse de la natalité et les changements de société peuvent mettre à mal les écoles rurales. En effet, les demandes de dérogations sont nombreuses puisque certaines familles préfèrent scolariser leur(s) enfant(s) au plus près de leur travail, de la nourrice, de la famille ; ce qui est tout à fait compréhensible pour leur organisation. Depuis plusieurs années et afin de maintenir nos effectifs et éviter les

fermetures de classe, toute dérogation est systématiquement refusée. En revanche, dès que le maire de la commune d'accueil accepte un enfant de Corpeau alors que le départ est refusé, l'avis du maire n'est absolument pas pris en compte et l'enfant quittera l'école de Corpeau. De plus, nous devons payer les frais de scolarité demandés par la commune d'accueil ( 1 500 € par an pour un enfant de maternelle et 850 € par an pour un enfant en élémentaire définit par arrêté préfectoral), ce qui représente une dépense importante dans le budget de fonctionnement de notre

commune.

En moyenne les frais afférents au groupe scolaire s'élèvent à environ 27 000 € tout poste confondu sans aide de l'Education Nationale qui n'a à sa charge que les salaires des enseignants. Tout le reste incombe à la commune (*fluides, manuels scolaires, photocopies, fournitures scolaires, coopérative, abonnements internet, téléphone, produits pharmaceutiques, frais de timbres, frais de scolarité suite à dérogations, tous travaux...*)



Au cours de ces dernières semaines, vous m'avez signalé des situations anormales (repérages, démarchages insistants à domicile, allers et venues inhabituels de véhicules...)

## Le 1er réflexe pour ne pas perdre de temps

Vous pouvez, ensuite informez la mairie.



A noter que depuis le 28 mai 2022, le démarchage à domicile est interdit.



Quand se parler devient difficile... L'association Action-Médiation-Famille-Formation (A.M.F.F) peut vous apporter une aide au sein de la cellule familiale.

Une approche concrète pour aborder :

- les modalités d'accueil des enfants sur les questions d'organisation et d'éducation
- L'exercice de la coparentalité
- La répartition des biens, les successions
- Les tensions dans les relations parents / adolescents
- La prise en charge d'un parent âgé ou en perte d'autonomie

Un espace et un temps pour :

- Poser les différends
- Identifier les besoins et les valeurs de chacun
- Rétablir une communication respectueuse
- Elaborer ensemble des solutions
- Préserver et restaurer le lien familial
- Prévenir les conflits futurs

Des engagements mutuels :

- Neutralité de l'espace de médiation
- Impartialité et non-jugement du médiateur familial
- Garantie de la confidentialité des échanges
- Libre adhésion des personnes

Une participation financière sera demandée en fonction des revenus mensuels de chaque participant

La mairie mettra à disposition la salle du conseil municipal pour les entretiens

Pour plus de renseignements, contactez

**Ségoène BREUIL**  
**Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat**  
☎ 06.83.90.33.71



### Reprise des cours

Mardi 9 Septembre 2025

### Inscriptions

Jeudi 4 Septembre 2025

De 18h30 à 19h30—Salle Multi-Activités Robert Chambard

### Renseignements

Madame Odile BUCAILLE

☎ 06.79.37.17.73

Mardi de 18h30 à 19h30  
Renforcement musculaire  
de 19h30 à 20h30  
Step

Jeudi de 18h30 à 19h30  
Cardio



Comme rappelé à plusieurs reprises, le trottoir appartient au domaine public et est l'emplacement réservé aux piétons jouxtant la chaussée, qui, elle est réservée à la circulation générale des véhicules.

**C'est pourquoi, le stationnement, la mise en place de matériels, matériaux est interdits y compris le stationnement devant les bornes à incendie.**

Une tolérance est accordée pour les jardinières et pots de fleurs à condition qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour la circulation des piétons.

Si vous devez faire des travaux ou interventions nécessitant l'occupation du domaine public (trottoirs ou chaussées), il vous appartient de demander une permission de voirie temporaire.

Il est rappelé que dans notre commune l'occupation du domaine est accordée à titre gracieux ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes et communes.

Force est de constater que les trottoirs sont toujours utilisés comme parking, je vais prendre un arrêté municipal en ce sens. Il n'est pas concevable de devoir se déporter sur chaussée pour contourner les véhicules.

## Processus de demande d'arrêté

Vous souhaitez obtenir un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre :

- d'une pose d'échafaudage
- d'une pose de benne à ordures, à gravois
- d'un déménagement, emménagement,
- d'une livraison en tout genre
- tous types d'interventions nécessitant l'occupation du domaine public et/ou des restrictions de circulation.



**1** Demande 15 jours avant la date d'intervention à adressez à [mairie@corpeau.fr](mailto:mairie@corpeau.fr)



**2** Instruction dans un délai de 7 jours



**3** Si avis favorable, un arrêté vous sera délivré et devra être affiché au droit du site d'intervention minimum 48 h avant



## INTERVENTIONS SUR D906

Suite à un accident l'automne dernier endommageant le pont de franchissement des voies ferrées sur la RD 906, des travaux sont envisagés.

Dans le cadre de la réparation du trottoir nord du pont de franchissement de la ligne SNCF, des travaux vont se dérouler à compter du 15 Septembre 2025 pour une durée d'environ 5 semaines. La première semaine sera consacrée à la modification du balisage lourd avec circulation alternée sur la RD906. La deuxième semaine concernera le désamiantage. Des travaux de nuit auront également lieu pour la pose d'un écran de protection des voies ferrées. Durant les travaux, la circulation piétonne ou cycle sur l'ouvrage, côté Dijon, sera interdite pour des raisons de sécurité.



Soyez vigilants dans ce secteur

La SNCF effectuera des travaux sur le passage à niveau.  
Le platelage sera complètement repris.



**Interruption totale de la circulation  
routière, piétonne et cycle en continue  
du 6 Octobre à 7h00 au 10 Octobre 2025 à 19h00**

## TRAVAUX SNCF

**Certains travaux seront réalisés de nuit occasionnant des nuisances sonores**



## DU COTÉ DE LA MÉDIATHEQUE



Mercredi 17 Juillet dernier, Nadine a organisé un atelier Minecraft avec au programme découpage de creeper, collage et pour sublimer l'œuvre un peu de coloriage !

Bravo à toutes et tous !

Une quarantaine de personnes sont venues participer à la fête de la musique à la médiathèque samedi 21 juin ! Gros succès pour le groupe Dans nos cordes qui a su transporter un public très enthousiaste ! Les chansons, des standards connus de tous, étaient reprises avec entrain et énergie. Merci aux spectateurs et aux musiciens pour cette très belle soirée.



Le 21 Juin dernier, on a croché à la médiathèque dans la joie et la bonne humeur avec au programme : brides, double brides, chaînettes...quelles que soient les compétences, chacune a pu parfaire ses réalisations ou simplement apprendre les premiers rudiments du crochet ! Merci à Nathalie pour ses conseils et aux personnes présentes pour leur participation enthousiaste !

# ESPACE CARRELAGE

by **BigMat**

SHOWROOM

« Les hauts de Chagny » 3 rue du commerce - 71150 CHAGNY  
Tél. 03 71 40 02 30 [www.bigmat.fr/b-m-c/carrelage/](http://www.bigmat.fr/b-m-c/carrelage/)



*Les Ciseaux de Nancy*  
2 bis Chemin des Riaux - 21190 CORPEAU  
06 83 33 14 53  
Hommes—Femmes—Enfants

*Taxi des Coteaux d'Or*  
M. OLIGO Noël  
06.22.86.19.24  
[taxidescoteauxdor.21@gmail.com](mailto:taxidescoteauxdor.21@gmail.com)  
taxi-chagny-corpeau.fr  
Conventionnement Médical



**PRO TECH BOURGOGNE**  
ALARME, VIDÉOPROTECTION  
CÂBLAGE RÉSEAUX

Antoine MEYER

Tel : 06.58.76.20.06

[antoine@protechbourgogne.com](mailto:antoine@protechbourgogne.com)  
17 rue des Louères - 21190 Corpeau

EURL  
**BOUHET ROMAIN**

PLOMBERIE | CHAUFFAGE  
SANITAIRE | CLIMATISATION  
POMPE A CHALEUR | RAMONAGE

10 IMPASSE MARGHERITE DE VIENNE  
71150 CHAGNY

TEL. 06 06 58 62 42

[bouhet.romain@gmail.com](mailto:bouhet.romain@gmail.com)



**L'Air du Pont de Paris**  
2 Route d'Ebaty - 21190 CORPEAU  
☎ 06 26 16 74 91

TOUTE LA CARTE EST  
À CONSOMMER  
SUR PLACE  
OU  
À EMPORTER

Ouvert tous les Midis du Mardi au Dimanche  
Et les Soirs du Jeudi au Samedi

# ESPACE MENUISERIE

by **BigMat**

SHOWROOM

« Les hauts de Chagny » 3 rue du commerce - 71150 CHAGNY  
Tél. 03 71 40 02 31 [www.bigmat.fr/b-m-c/menuiserie/](http://www.bigmat.fr/b-m-c/menuiserie/)

**Mr. Bricolage**  
On peut compter sur lui.

BRICOLAGE - JARDINAGE - DECORATION  
ELECTRO-MENAGER ET SERVICES

SAS GARNIER

Rue Wissen - 71150 Chagny  
Tél. 03 85 87 07 07 / Fax 03 85 87 11 34  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 19 h  
Samedi  
de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

**FRANCE  
PARE-BRISE**

19A RUE DES BINELLES  
71150 CHAGNY  
03.73.55.09.55



# Merci à nos sponsors !

BEAUNE - FRANCE



Transports - Stockage - Logistique  
[www.transportsalix.com](http://www.transportsalix.com)



**CARREFOUR  
MARKET**  
Grillot Préjeannot  
21190 CORPEAU  
03.80.21.92.31



**BigMat**  
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

MATERIAUX DE CONSTRUCTION  
2 chemin des Ornières - 71150 CHAGNY  
Tél. 03 85 87 30 17 [www.bigmat.fr/b-m-c/](http://www.bigmat.fr/b-m-c/)

SARL.  
**CAILLET FRERES**  
PLACO - PEINTURE  
06 29 95 31 07  
[entreprise.caillet.freres@hotmail.com](mailto:entreprise.caillet.freres@hotmail.com) [entreprise CAILLET frères](http://entreprise.CAILLET.freres)



**Bouley  
Imprimerie**  
CORPEAU  
Etiquettes adhésives

**LANDRIOT ELECTRICITE**

ELECTRICITE GENERALE  
AUTOMATISME  
DOMOTIQUE  
ALARMES

POMPE à CHALEUR  
CLIMATISATION

LOCATION DE MACELLE

03 85 87 29 79  
[landriot.electricite71@orange.fr](mailto:landriot.electricite71@orange.fr) 8 ROUTE D'EBATY  
21190 CORPEAU

CONTROLE TECHNIQUE  
**FELIX**

Tel. 03 80 21 36 46  
L - V : 08h - 12h / 14h - 18h  
S : 08h - 12h

Prendre RDV :  
[www.controle-technique-felix.fr](http://www.controle-technique-felix.fr)

9 rue Préjeannot - 21190 CORPEAU

DEPUIS 1995



**EURL ROBUFFO**  
MAÇONNERIE - RENOVATION  
TOITURE - ZINGUERIE  
CARRELAGE

☎ 03.80.21.35.31  
☎ 06.66.53.82.28  
[EURLROBUFFO@GMAIL.COM](mailto:EURLROBUFFO@GMAIL.COM)  
21190 CORPEAU



**locavor.fr**  
Corpeau

Une distribution de produits locaux organisée toutes les semaines  
près de chez vous. Ce circuit court vous propose des produits de  
qualité à un prix équitable.

**LOCAVOR CORPEAU**  
distribution le jeudi de 17h30 à 19h  
11 route de Beaune.

Inscription gratuite, sans engagement ni obligation d'achat.  
Infos et inscription sur  
<https://locavor.fr/296>